



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/35  
6 novembre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-et-onzième réunion  
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

**PROPOSITION DE PROJET: INDE**

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD/PNUE/Allemagne

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Inde

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	Allemagne, PNUD (principale), PNUE

<b>(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)</b>	Année: 2012	1 653,85 (tonnes PAO)
--	-------------	-----------------------

<b>(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)</b>								<b>Année: 2012</b>	
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123			0,72		2,00				2,72
HCFC-124					1,52				1,52
HCFC-141b	5,81	631,62		37,90		20,41			695,75
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		8,25							8,25
HCFC-142b		25,74			59,31				85,05
HCFC-22		14,52		458,81	387,23				860,56

<b>(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009-2010:	1 608,2	Point de départ des réductions globales durables:	1 691,25
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée:	341,77	Restante:	1 349,48

<b>(V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	5,53		1,38	6,91
	Financement (\$US)	386 550		96 638	483 188
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	13,96		3,2	17,16
	Financement (\$US)	969 514		222 378	1 191 892
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	112,35	0	23,09	135,44
	Financement (\$US)	7 525 000	0	1 546 377	9 071 377

<b>(VI) DONNÉES DU PROJET</b>			<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	1 608,20	1 608,20	1 447,38	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/a	1 608,20	1 608,20	1 447,38	
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts de projet	925 452	869 508		199 440	1 994 400
		Coûts d'appui	106 440	100 006		22 938	229 384
	PNUD*	Coûts de projet	10 000 000	7 000 000		1 438 490	18 438 490
		Coûts d'appui	750 000	<b>490 000</b>		<b>100 694</b>	<b>1 340 694</b>
	PNUE	Coûts de projet	430 800	344 640		86 160	861 600
		Coûts d'appui	52 388	41 910		10 478	104 776
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	11 356 252	0	0	0	11 356 252
		Coûts d'appui	908 828	0	0	0	908 828
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet		8 214 148			8 214 148
		Coûts d'appui		631 916			631 916

<b>Recommandation du Secrétariat:</b>	À examiner individuellement
---------------------------------------	-----------------------------

\*Les nouveaux frais d'agence du PNUD ont été réajustés à 7 % (décisions 66/17 c) et 67/15 b) i))

## DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence principale désignée, le PNUD a soumis à la 71<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de l'Inde, une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)<sup>1</sup> pour un montant total de 8 846 064 \$US, composé de 7 000 000 \$US plus des coûts de soutien d'agence de 490 000 \$US pour le PNUD, de 344 640 \$US plus des coûts de soutien d'agence de 41 910 \$US pour le PNUE et de 869 508 \$US plus des coûts de soutien d'agence de 100 006 \$US pour l'Allemagne. La soumission comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014-2015.

### Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. Les activités prévues dans la phase I du PGEH comprennent: l'élimination du HCFC-141b dans les applications de mousse de polyuréthane à 16 entreprises (huit fabricants de mousse d'isolation pour les systèmes domestiques de réfrigération, trois<sup>2</sup> fabricants de panneaux sandwich continus et cinq fabricants de panneaux sandwich non continus); l'assistance technique à 15 entreprise de formulation; des activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération; facilitation d'activités à l'appui de la mise en œuvre du PGEH; et des activités liées à la surveillance, la coordination et la gestion.

#### *Activités d'élimination dans le secteur des mousses*

3. La reconversion de 16 entreprises de mousses à la technologie à base d'hydrocarbures est en cours. Les entreprises ont toutes choisi le cyclopentane comme technologie de remplacement et établi des étapes clés pour les protocoles d'accord axés sur les performances qui doivent être signés avec le gouvernement indien. Dix entreprises ont signé ces protocoles d'accord, entamé le processus d'acquisition d'équipements et commencé à solliciter les autorisations d'entreposage et d'utilisation d'un agent de gonflage de mousse inflammable sur les lieux de fabrication. Les grandes entreprises ont soumis leurs procédés modifiés de production et des schémas de reconversion. Les cinq autres entreprises admissibles doivent signer leurs protocoles d'accord d'ici la fin de 2013. Le PNUD prévoit décaisser 8,98 millions \$US au cours des huit prochains mois, au titre de cette activité.

4. L'assistance technique a également débuté pour 15 entreprises de formulation à intérêts locaux afin d'adapter les formules aux agents de gonflage de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP). Les entreprises de formulation mènent actuellement des activités de recherche et développement de nouvelles formules à base d'agents de gonflage sans HCFC, surtout des HFO. Dix entreprises de formulation ont signé des protocoles d'accord, les cinq autres devant le faire pour la fin de 2013. Le PNUD prévoit décaisser 2,4 millions \$US au cours des huit prochains mois, au titre de cette activité.

5. Les petites et moyennes entreprises (PME) de mousses ont été informées, dans le cadre d'ateliers techniques et de consultations, des événements récents et des solutions technologiques émergentes. Dès que de nouvelles formulations de mousse auront été mises au point, les activités d'assistance technique pourront débiter, notamment les ateliers de vulgarisation, pour diffuser les informations auprès des PME.

<sup>1</sup> Le PGEH du Viet Nam avait été approuvé par le Comité exécutif à sa 66<sup>e</sup> réunion, afin de réduire la consommation de HCFC de 10 % de son niveau de référence, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

<sup>2</sup> Une entreprise de panneaux sandwich continus est autofinancée et non admissible au financement par le Fonds multilatéral.

*Assistance technique pour le secteur de l'entretien*

6. Les activités ci-après ont été menées dans le secteur de l'entretien en réfrigération:
- a) Un atelier a été organisé pour les parties prenantes afin de lancer la mise en œuvre du PGEH pour le secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation (R&C). Soixante-douze participants ont assisté à l'atelier, où ont été abordés les solutions de remplacement, la technologie, les meilleures pratiques d'entretien et le programme de formation d'instructeurs qui aura lieu sous peu. Un site web a été mis sur pied pour communiquer avec les 'entretien et les parties intéressées;
  - b) Des textes d'enseignement (entretien et installation) et un manuel de technicien ont été élaborés et 40 instructeurs ont été formés aux bonnes pratiques de l'entretien. Des contrats ont été signés avec 15 partenaires de formation (établis durant l'élimination des CFC) afin de former d'autres techniciens. Du matériel a été fourni pour la formation aux problèmes liés aux HCFC; et
  - c) Les problèmes liés aux HCFC ont été intégrés dans le programme d'enseignement des instituts de formation de l'industrie du gouvernement et seront présentés dans le cadre d'un programme de formation d'instructeurs. Cette démarche s'ajoutera à la formation de techniciens dans le secteur non structuré.

*Facilitation des activités aux fins de conformité à la phase I du PGEH*

7. Les règlements amendés régissant le contrôle des SAO ont été approuvés et sont entrés en vigueur. Leurs principales caractéristiques sont, entre autres, l'interdiction d'établir de nouvelles capacités de fabrication de produits faits avec ou contenant des HCFC à compter du 21 janvier 2013; l'interdiction d'émettre des licences d'importation des polyols prémélangés contenant du HCFC-141b à compter du 21 janvier 2013; l'introduction d'un régime de quotas pour la production, la consommation et la fourniture de HCFC produits nationalement pour des applications autres que les charges d'alimentation et d'un système de compte rendu pour toutes les applications de charges d'alimentation; et l'interdiction d'importation d'équipements de climatisation et de réfrigération et d'autres produits utilisant des HCFC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

8. Les activités de facilitation portent essentiellement sur le soutien législatif et le renforcement des capacités des agents de douanes et d'application de la loi, afin de contrôler et de surveiller la consommation de HCFC et d'en empêcher le commerce illicite. UN accord a été conclu avec l'Académie nationale des douanes (NACEN) afin d'intégrer les politiques relatives aux HCFC et les questions d'application dans le programme général d'enseignement des agents de douane. Des modifications sont également prévues au programme des écoles d'architecture afin d'intégrer la conception et la construction de bâtiments sans HCFC. Le consensus des parties intéressées est également recherché concernant l'amendement des codes de construction, en vue de proposer des amendements législatifs.

*Unité de gestion de projet*

9. L'Unité de gestion de projet (UGP) a assuré la coordination des activités de mise en œuvre et la facilitation des communications entre les principaux acteurs. La production et la consommation de HCFC pour des applications autres que les charges d'alimentation ont fait l'objet d'une surveillance étroite. L'UGP a mis au point la stratégie de mise en œuvre et des plans annuels d'exécution, coordonné les activités dans différents secteurs, géré les ressources financières et organisé des réunions et des ateliers afin d'assurer la pleine coopération de toutes les parties intéressées.

État des décaissements de fonds

10. En date du 23 octobre 2013, sur les 11 356 252 \$US approuvés pour la première tranche, 3 229 953 \$US (28 %) ont été décaissés. Le solde de 8 126 299 \$US (72 %) sera déboursé en 2014 et 2015 (Tableau 1).

**Tableau 1. Rapport financier lié à la première tranche du PGEH de l'Inde**

Description	Fonds décaissés dans la première tranche (\$US)		
	Approuvés	Décaissés	Solde
Reconversion de 15 entreprises	7 150 850	1 567 834	5 583 016
Assistance technique pour 15 entreprises de formulation et PME	2 249 150	676 119	1 573 031
Secteur de l'entretien en réfrigération	925 452	662 000	263 452
Activités de facilitation	430 800	264 000	166 800
Unité de gestion de projet	600 000	60 000	540 000
<b>Total</b>	<b>11 356 252</b>	<b>3 229 953</b>	<b>8 126 299</b>

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

11. Les principales activités qui seront exécutées en 2014 et 2015 sont les suivantes:

- a) Poursuite de la reconversion de 15 entreprises de mousses, afin d'éliminer la consommation de 2 523 tonnes métriques (277,5 tonnes PAO) de HCFC-141b dans le secteur des mousses de polyuréthane;
- b) Achèvement des essais de nouvelles formulations de mousses par les 15 entreprises de formulation sélectionnées et application des nouvelles formulations dans 30 entreprises; apport d'assistance technique aux PME dans le secteur des mousses;
- c) Exécution de 408 programmes de formation à l'intention de 10 200 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien, incluant le bon rinçage des systèmes de réfrigération; publication de 4 000 manuels de formation et acquisition d'au moins 200 équipements de rinçage aux fins de formation aux fins de distribution aux techniciens d'entretien; et inscription des techniciens formés dans la base de données du système de suivi;
- d) Soutien aux fabricants d'équipements d'origine pour la conduite d'essais de modification des systèmes existants de réfrigération à base de HCFC afin de les adapter aux frigorigènes sans HCFC;
- e) Organisation de six cours de formation d'instructeurs et de superviseurs des douanes et d'autres services d'application; fourniture d'identificateurs de SAO; mise sur pied d'un programme visant l'échange de HCFC et de matériels à base de HCFC, et prévention du commerce illicite de HCFC; et
- f) Surveillance et évaluation de projet, incluant une vérification de la consommation de HCFC devant débiter en 2014 et 2015, afin de vérifier la production et la consommation de HCFC en 2013 et 2014.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

## OBSERVATIONS

Système opérationnel de licences

12. En conformité à la décision 63/17, le gouvernement a envoyé confirmation qu'il a mis en place un système national opérationnel de licences et de quotas pour l'importation, la production et l'exportation de HCFC, capable d'assurer la conformité au calendrier d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal.

13. Le gouvernement de l'Inde a indiqué que des quotas d'importation, de production et de vente de HCFC pour des usages domestiques autres que comme charges d'alimentation, et d'exportation, ont été établis conformément aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal pour la période 2013 à 2015.

Consommation et production de HCFC

14. Le niveau de référence des HCFC établi aux fins de conformité est de 1 608,2 tonnes PAO, déterminé en fonction de la consommation réelle indiquée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010, comme il est indiqué au Tableau 2. Ce niveau de référence est égal au niveau figurant dans l'accord conclu entre le gouvernement indien et le Comité exécutif, et aucune modification à l'accord n'est donc nécessaire. L'augmentation de la consommation de HCFC-22 et de HCFC-142b en 2012 témoigne de la croissance économique de l'infrastructure nationale. La hausse de l'usage de HCFC-142b est due essentiellement à l'importation accrue du mélange de frigorigène R-406A utilisé comme produit de remplacement modulaire pour différentes applications R&C. Le gouvernement de l'Inde a promulgué une série complète de règlements qui permettra de réduire la consommation de HCFC conformément aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

**Tableau 2. Consommation de HCFC enregistrée en Inde au titre de l'Article 7 (2007-2012)**

HCFC	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Référence
<b>Tonnes métriques</b>							
HCFC-123	27,0	101,0	238,0	115,0	-	136,00	176,5
HCFC-124	-	-	620,0	603,0	288,74	69,25	611,5
HCFC-141b	4 712,0	12 589,0	7 900,0	7 837,0	7 924,00	6 400,00	7 868,5
HCFC-142b	-	390,0	3 001,0	805,0	645,00	1 308,40	1 903,0
HCFC-22	13 577,0	10 831,0	9 387,0	12 503,0	10 266,39	15 646,51	10 945,0
<b>Total (tm)</b>	<b>18 316,0</b>	<b>23 911,0</b>	<b>21 146,0</b>	<b>21 863,0</b>	<b>19 124,13</b>	<b>23 560,16</b>	<b>21 504,5</b>
<b>Tonnes PAO</b>							
HCFC-123	0,5	2,0	4,8	2,3	-	2,72	3,5
HCFC-124	-	-	13,6	13,3	6,35	1,52	13,5
HCFC-141b	518,3	1 384,8	869,0	862,1	871,64	704,00	865,5
HCFC-142b	-	25,4	195,1	52,3	41,93	85,05	123,7
HCFC-22	746,7	595,7	516,3	687,7	564,65	860,56	602,0
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>1 265,5</b>	<b>2 007,9</b>	<b>1 598,7</b>	<b>1 617,6</b>	<b>1 484,57</b>	<b>1 653,85</b>	<b>1 608,2</b>

15. Par ailleurs, l'Inde a également importé 755,00 tm (83,05 tonnes PAO) de HCFC-141b dans les polyols prémélangés en 2009. Ces importations ont été réduites à 75 tm (8,25 tonnes PAO) en 2012 et interdites en 2013. Le PNUD a assuré que les entreprises de formulation nationales seront en mesure d'absorber la demande et que l'interdiction d'importer le HCFC-141b contenu dans les polyols (non compté comme consommation) ne représenterait pas un risque d'augmentation des importations de HCFC-141b pur, étant donné les règlements en vigueur et les incidences prévues sur les projets en cours dans le secteur des mousses.

### Problèmes techniques

16. Le Secrétariat et le PNUD ont examiné le niveau actuel de progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets de mousse. Le PNUD a indiqué que les progrès des entreprises individuelles sont suivis par l'UNO, de concert avec l'UGP et l'agence d'exécution. Les 10 entreprises signataires de protocoles d'accord représentent 70 % de la consommation totale de HCFC-141b qui doit être éliminée durant la phase I du PGEH ; elles négocient actuellement des accords d'acquisition avec des fournisseurs d'équipements. Il est prévu que des contrats d'achat seront signés d'ici la fin de 2013 et le premier trimestre de 2014, et que les équipements seront installés durant le second semestre de 2014. Ces entreprises commenceront la production avec des technologies sans HCFC d'ici le dernier trimestre de 2014.

17. Le processus d'acquisition et d'installation d'équipements pour les 10 entreprises de formulation signataires de protocoles d'accord se déroule selon le même calendrier que celui des diverses entreprises de mousses. La mise au point de formules sans HCFC devrait s'achever en 2014 et les préparations devraient être mises sur le marché peu après. Le gouvernement et l'industrie continuent de surveiller l'évolution des technologies afin d'accélérer le processus. Les cinq entreprises de formulation restantes signeront leurs protocoles d'accord vers la fin de 2013.

18. Concernant les technologies en cours d'introduction dans le secteur de l'entretien R&C, le PNUD a indiqué qu'un éventail de solutions de remplacement est en cours d'évaluation aux fins d'adoption, et que les fabricants d'équipements décideront du choix de technologies durant la phase II du PGEH. Le programme de formation de techniciens porte sur les bonnes pratiques dans l'installation et l'entretien de systèmes R&C, ainsi que sur les technologies de remplacement, telles que les HC-290, HFC-410a et HFC-32. Tous les techniciens formés seront régulièrement tenus à jour par un bulletin d'information spécial sur les derniers progrès techniques.

### Conclusions

19. Le Secrétariat a noté que les systèmes de licences et de quotas d'importation/exportation sont opérationnels et qu'ils permettront au gouvernement de réduire graduellement sa consommation de 10 % au moins de son niveau de référence d'ici 2015. Le quota total pour 2013 a été émis conformément aux cibles de conformité du Protocole de Montréal. Le Secrétariat a noté en outre que la reconversion de 15 entreprises de mousse progresse bien, tout comme les essais de formules de polyols sans HCFC. Les agents de gonflage sans HCFC utilisant des polyols prémélangés devront être disponibles aux utilisateurs en aval d'ici 2 à 3 ans. Les entreprises de formulation étrangères fourniront également des produits aux polyols prémélangés contenant des agents de gonflage de remplacement. Comme les produits sans HCFC seront disponibles sur le marché local dans quelques années, certaines entreprises de mousse en aval ont été informées du processus et des solutions techniques qui seront disponibles à l'avenir. Des activités de formation et de facilitation menées dans le secteur de l'entretien en réfrigération ont permis de renforcer la sensibilisation de l'industrie aux mesures de contrôle des HCFC. Compte tenu des progrès raisonnables enregistrés durant la mise en œuvre de la première tranche et du taux de 28 % de décaissement de fonds, le Secrétariat recommande l'approbation du financement de la deuxième tranche.

### Révision de l'accord du PGEH

20. Conformément aux décisions 66/17 c) et 67/15 b) i), les frais d'agence pour les deuxième et troisième tranches du PGEH de l'Inde ont été rajustés pour tenir compte du nouveau régime de coûts d'administration du PNUD. En conséquence, l'Appendice 2-A (« Cibles et financement ») a été mis à jour, et un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'accord actualisé remplace celui adopté à la 66<sup>e</sup> réunion, comme l'indique l'Annexe I au présent document. La version intégrale de l'accord révisé sera jointe au rapport final de la 71<sup>e</sup> réunion.

## RECOMMANDATION

21. Le Comité exécutif est invité à envisager:

- a) De prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Inde;
- b) De noter que le Secrétariat du Fonds a actualisé l'Appendice 2-A de l'accord conclu entre le gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif, afin de tenir compte des modifications apportées aux coûts d'appui résultant du nouveau régime de coûts d'administration; et
- c) D'approuver la deuxième tranche de la phase I du PGEH de l'Inde et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2014-2015, pour un montant de 8 846 064 \$US, composé de 7 000 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 490 000 \$US pour le PNUD, de 344 640 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 41 910 \$US pour le PNUE, et de 869 508 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 100 006 \$US pour l'Allemagne.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'INDE  
ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR  
LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES**  
(Les changements pertinents sont en caractères gras)

1. Le présent accord mis à jour se substitue à celui qui avait été conclu entre le gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif à la 66<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT**

Ligne	Détails	2012	2013	2014	2015	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	1 608,20	1 608,20	1 447,38	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	1 608,20	1 608,20	1 447,38	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (\$ US)	10.000.000	7.000.000	0	1.438.490	18.438.490
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	750.000	<b>490.000</b>	0	<b>100.694</b>	<b>1.340.694</b>
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNUE) (\$ US)	430.800	344.640	0	86.160	861.600
2.4	Coûts d'appui pour le PNUE	52.388	41.910	0	10.478	104.776
2.5	Financement convenu pour l'agence de coopération (Allemagne) (\$ US)	925.452	869.508	0	199.440	1.994.400
2.6	Coûts d'appui pour l'Allemagne	106.440	100.006	0	22.938	229.384
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	11.356.252	8.214.148	0	1.724.090	21.294.490
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	908.828	<b>631.916</b>	0	<b>134.110</b>	<b>1.674.854</b>
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	12.265.080	<b>88.846.064</b>	0	<b>1.858.200</b>	<b>22.969.344</b>
4.1.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)					0
4.1.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)					0
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)					3,50
4.2.1	Élimination totale de HCFC-124 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)					0
4.2.2	Élimination de HCFC-124 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)					0
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)					13,50
4.3.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)					310,53
4.3.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)					0
4.3.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)					554,97
4.4.1	Élimination totale de HCFC-142b convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)					0
4.4.2	Élimination de HCFC-142b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)					0
4.4.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-142b (tonnes PAO)					123,70
4.5.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)					31,24
4.5.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)					0
4.5.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)					570,76
4.6.1	Élimination totale de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés convenue aux termes du présent Accord (tonnes PAO)					0
4.6.2	Élimination de HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)					0
4.6.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)					83,05